

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE



Plafonds de ressources

applicable au 01/04/2020

Plafonds complémentaire santé solidaire sans participation financière (ex CMU-C)

					Par personne supplémentaire
Mensuel	753 €	1 129 €	1 355 €	1 581 €	+ 301,08 €
Annuel	9 032 €	13 547 €	16 257 €	18 966 €	+ 3 612,62 €

Plafonds complémentaire santé solidaire avec participation financière (ex ACS)

					Par personne supplémentaire
Mensuel	1016 €	1 524 €	1 829 €	2 134 €	+ 406,42 €
Annuel	12 193 €	18 289 €	21 947 €	25 604 €	+ 4 877,04 €

Forfait logement (mensuel)

A rajouter aux ressources pour le calcul de la complémentaire santé solidaire

			 et +
Propriétaire, occupant à titre gratuit	67,77 €	118,60 €	142,32 €
Locataire avec APL	67,77 €	135,55 €	167,74 €

Participation financière demandée par bénéficiaire selon l'âge

Moins de 30 ans	8 €	Aucune participation financière ne sera demandée aux personnes dont les ressources sont sous le plafond annuel à retrouver sur ameli.fr
De 30 à 49 ans	14 €	
De 50 à 59 ans	21 €	
De 60 à 69 ans	25 €	
70 ans et plus	30 €	